

Message du Conseil communal au Conseil général **No 107 du mardi 27 novembre 2017**

Objet : Approbation des budgets communaux et bourgeois 2018.

1. INTRODUCTION

Le budget est l'état prévisionnel et limitatif des dépenses et des recettes à réaliser au cours d'une année.

Le budget de la Municipalité qui est soumis à votre approbation affiche un excédent de charges de **Fr. 881'660.-**, il résulte d'un total de charges de Fr. 28'298'350.- (+3.67%) et de Fr. 27'416'690.- de revenus (+2.93 %).

Durant cette première législature, le Conseil communal a mis l'accent sur la gestion financière relative au fonctionnement général de la commune, tout en concentrant ses efforts sur la maîtrise des charges structurelles. Le budget sous revue a été élaboré appliquant le principe de contenir les charges, voire diminuer certaines charges par rapport aux exercices précédents. Ce mode opératoire permet de maîtriser les charges structurelles.

Les résultats obtenus démontrent que l'objectif de maîtrise des charges structurelles est atteint ; malgré tout, il est nécessaire de ne pas fléchir et de continuer à être vigilant afin de maintenir le bon équilibre entre les besoins réels et les dépenses à engager.

Cependant le Conseil communal constate son impuissance face aux dépenses induites de la répartition des charges Etat – Communes, qui pour le budget 2018 accusent une augmentation de près de Fr. 329'000.- .

Le Conseil communal, à l'instar d'autres communes jurassiennes, constate que les prévisions de recettes fiscales évoluent mais la progression est assez discrète. Qui plus est la RCJU a réactivé pour l'année 2018 la baisse annuelle linéaire de 1% des tarifs de l'impôt sur le revenu (prévue jusqu'en 2022). Il relève également que l'indice des ressources 2016 s'établit à 79.23 (76.57 pour l'année 2015 ; 73,00 pour 2014). L'indice des ressources (IR) est égal, pour chaque commune, au rapport entre son revenu fiscal harmonisé (RH) par habitant et le revenu fiscal harmonisé moyen par habitant de l'ensemble des communes multiplié par 100.

Quant à son revenu fiscal harmonisé (RH) il est de 15'039'908 (14'983'775 en 2015 et 14'077'031 en 2014). Le revenu fiscal harmonisé (RH) équivaut au rendement net des recettes fiscales ordinaires, divisé par la quotité ordinaire de la commune et multiplié par la quotité ordinaire moyenne pondérée de l'ensemble des communes jurassiennes.

Ces deux indices servent de base à la péréquation financière entre les communes. Un indice qui diminue a pour effet direct une augmentation de la contribution au titre de la péréquation financière. A l'inverse, quand la valeur de l'indice augmente la contribution diminue.

Pour l'établissement de son budget 2018, la commune de Haute-Sorne sera confrontée à une diminution du versement du fonds de péréquation de Fr. 383'000.-, le versement s'établira à Fr. 1'410'000.- contre Fr. 1'793'000.- en 2017 et Fr. 2'255'600.- en 2016.

Il faut également relever que l'attribution extraordinaire du subside d'aide aux fusions est arrivée à son terme durant l'exercice comptable 2017. Pour rappel, l'attribution annuelle effective de 2013 à 2017 était de Fr. 240'000.-.

Le Conseil Communal a également pris en compte les effets directs des mesures du programme cantonal OPTI-MA, sur les finances communales, soit une participation plus importante aux charges de l'enseignement (Fr. 249'000.- de charges en plus) ainsi qu'une diminution de la rétrocession des impôts frontaliers. (Fr. 154'000.- de produits en moins). C'est donc une charge nette de Fr. 403'000.- qu'il faut absorber par le biais du compte communal.

Lors de la fusion au 01.01.2013, le découvert était de Fr. 3'475'115.-. Après attribution des résultats excédentaires 2013, 2014, 2015 et 2016 ce découvert a été complètement résorbé. Le bilan au 31.12.2016 affiche une fortune nette Fr. 8'610.-.

En résumé, avec un budget de 28,29 m^{ns} de charges et de 27,41 m^{ns} de revenus, le déficit de Fr. 881'660.- représente le 3,22% des revenus, (2017, Fr. 644'780 soit 2.42%).

	Budget 2018	Budget 2017	Variation	Evolution
Charges en Fr.	28 298 350	27 259 350	1 039 000	3.67%
Revenus en Fr.	27 416 690	26 614 570	802 120	2.93%
Excédent de charges en Fr.	-881 660	-644 780	236 880	

Pour planifier l'avenir de la commune mixte de Haute-Sorne, le Conseil Communal dispose des outils suivants :

N°	Objet	Description tâche	Etat	Date / délai
1.1	Programme de législature	A revoir selon nouveau décret et MCH2	projet	01.01.2019
3.0	Planification financière	A revoir selon nouveau décret et MCH2	projet	01.01.2019
4.0	Révision règlements communaux / Harmonisation des taxes	Dans les 5 ans qui suivent la fusion, selon la convention	Terminé	31.12.2017

Le cadre juridique

Conformément au règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Haute-Sorne (désigné ci-après RO), l'adoption des budgets et la fixation des taux d'impôts communaux ordinaires, spéciaux et extraordinaires, relèvent de la compétence du Conseil Général, ceci au sens de l'art. 29 al. 4.

Législation cantonale : Décret sur l'administration financière des communes (RSJU 190.611)

Art. 2 Les finances communales sont gérées conformément aux principes de la légalité, de **l'équilibre budgétaire** du compte de fonctionnement à moyen terme, de l'emploi judicieux des moyens selon un ordre prioritaire et débouchant sur la variante la plus favorable.

Art. 22 Le Conseil communal établit un **plan financier** valable pour cinq ans et revu tous les deux ans.

Il comprend :

1. Une vue d'ensemble des charges et des revenus du compte de fonctionnement ;
2. Une synthèse des investissements ;
3. Une estimation des besoins financiers découlant des deux premiers points, les possibilités de financement ;
4. Une vue d'ensemble de l'évolution de la fortune et de l'endettement.

2. EXAMENS DES CHARGES

Un tableau récapitulatif des variations par rapport au budget 2017 se trouve en annexe (B-2).

Charges communales

Pour rappel, les charges suivantes sont de la compétence de la Municipalité : l'Administration générale, les Travaux publics, la Police, l'Urbanisme, l'Entretien des réseaux, la Culture et le sport. Les charges de l'école, notamment l'entretien des bâtiments et les moyens d'enseignement relèvent également en partie de la compétence de la Municipalité.

Le Conseil communal a procédé à l'élaboration du budget en tenant compte de différents éléments, tels que :

- les comptes définitifs 2016 ; les comptes provisoires 2017 ;
- les besoins qui découlent du fonctionnement ;
- les décisions ayant une influence directe sur le fonctionnement du ménage communal ;
- les effets des différents règlements approuvés par le Conseil général en 2017 ;
- les charges financières qui découlent du budget d'investissement 2017.

Il a également été tenu compte des effets du Règlement sur l'approvisionnement en eau (RAEP) et du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux (RETE) qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Dans les tableaux ci-dessous, est mis en évidence, dans la colonne variation, l'effet provoqué par les augmentations et/ou diminution des différentes charges et produits portés au budget 2018 par rapport au budget 2017.

Les augmentations de charges ou diminution de produits seront des nombres positifs. (+)

Car elles ont pour incidence une augmentation des charges.

Les diminutions de charges ou augmentation de produits seront des nombres négatifs. (-)

Car elles ont pour incidence une diminution des charges.

01. ADMINISTRATION	Budget 2018	Budget 2017	Variation	Evolution
Charges en Fr.	2'966'070	2'912'920	+ 53'150	+ 1.79 %
Revenus en Fr.	1'342'010	1'262'830	- 79'180	+ 5.90 %
Excédent de charges en Fr.	1'624'060	1'650'090	- 26'030	- 1.60 %

0100 Commune, autorités votations

- Prévission de 4 scrutins fédéraux.

0111 Conseil communal

- Ajout de la d'une somme allouée selon le « Règlement relatif à l'octroi de prestations et de subventions pour les fêtes des villages de la commune mixte de Haute-Sorne » Fr. 23'000.-.
- Ajustement du poste budgétaire relatif aux charges sociales.

0112 Commissions

- Adaptation du montant des jetons de présence.

0115 Personnel administratif

- Masse salariale du personnel administratif en hausse de Fr. 23'200.- (+ 2,17%). Deux éléments influent directement cette variation :
 - Création du poste de secrétaire au taux de 40% du cercle scolaire Haute-Sorne.
 - « Tuilage » du poste des ressources humaines en prévision du départ à la retraite de la personne titulaire au taux de 50% pour une durée de 5 mois.
- Ajustement de la masse salariale relative aux apprentis de Fr. 8'250.-, 4 apprentis jusqu'en juillet 2018 puis 3 apprentis employés de commerce.

0116 Charges sociales

- Adaptation du montant par rapport à la masse salariale.

0130 Frais administratifs

- Différents ajustements des charges et répartition interne de charges.

0135 Permis de construire et autorisations

- Ajustement des produits par rapport au nombre de permis délivrés.

0140 Bâtiments administratifs

- Adaptation budgétaires, crédit d'un poste au budget d'investissement pour aménagement des locaux et archivage.

02. TRAVAUX PUBLICS	Budget 2018	Budget 2017	Variation	Evolution
Charges en Fr.	1'926'450	1'908'300	+ 18'150	+ 0.94%
Revenus en Fr.	883'550	895'750	+ 12'200	- 1.37%
Excédent de charges en Fr.	1'042'900	1'012'550	30'350	+ 2.91%

0200 Travaux publics

- Pas d'augmentation de la masse salariale en raison d'un départ à la retraite et d'un nouvel engagement.
- Acquisition de 2 bennes de transport pour véhicule multi-bennes, fr. 10'000.-
- Augmentation de Fr. 80'000.- à fr. 150'000.- du montant consacré à l'entretien courant des routes, pour prolonger leur durée de vie.

0202 Ouvrages collectifs

- Un prélèvement sur le fonds d'entretien des chemins AF de Fr. 24'700.- est porté au budget.

0205 Eclairage public

- Réduction de la consommation d'électricité par le biais de l'installation lampes « LED » sur les candélabres existants.
- Réduction des coûts d'entretien, vu le remplacement du système d'éclairage actuel.

0210 Digues et berges – Haute-Sorne

- Attribution au fonds d'entretien des ouvrages de protection de Fr. 52'250.- est porté au budget.

0230 Cadastre

- Le budget présente un équilibre entre charges et produits, sans prélèvement ni attribution au fonds de la taxe cadastrale.

03. POLICE ET PC	Budget 2018	Budget 2017	Variation	Evolution
Charges en Fr.	104'500	114'800	- 10'300	- 9.86 %
Revenus en Fr.	26'000	20'000	- 6'000	- 23.08 %
Excédent de charges en Fr.	78'500	94'800	- 16'300	- 20.76 %

0310 Police communale

- Prise en considération des recettes des amendes d'ordre et du contrat de prestation avec la police cantonale.

05. INSTRUCTION	Budget 2018	Budget 2017	Variation	Evolution
Charges en Fr.	10'058'950	9'934'540	+ 124'410	+ 1.24%
Revenus en Fr.	1'226'260	1'216'210	- 10'050	- 0.82%
Excédent de charges en Fr.	8'832'690	8'718'330	+ 114'360	+ 1.29%

0510 Ecole primaire - fonctionnement

- Enveloppe globale, dont la gestion est assurée par la direction de l'école. Le montant alloué est de Fr. 410.- /élève/an (augmenté de Fr. 10.-/lors du dernier budget).
- Enveloppe globale pour le mobilier, de fr. 17'600.- (32'900.- en 2017).
- Camps de ski et camps verts, une somme de Fr. 250.- est allouée aux élèves de 7^e Harmos, à répartir pour les deux activités, la direction gère les dépenses.
- La charge relative à un programme de renouvellement du matériel informatique de l'école planifié sur 5 ans a été portée au budget à hauteur de Fr. 24'000.- (nouvelle charge de fonctionnement).
- En découle des frais de licence et de maintenance, estimés annuellement à Fr. 12'000.-, portés au budget de fonctionnement 2018 pour Fr. 6'000.-.
- Les frais relatifs aux patrouilleurs scolaires et assurances ne sont pas compris dans l'enveloppe.
- Imputation interne des transports réalisés pour les activités liées à l'enseignement (déplacement à la piscine, courses ... etc.).

0511 à 0515 / 0571 à 0573 Complexes scolaires

- Il n'est pas prévu d'augmentation significative des charges d'entretien des bâtiments.

0516 Equipe de conciergerie – frais globaux

- On constate une diminution de la charge globale de l'ordre de Fr. 6'500.- par rapport à 2017.
- Répartition de la charge globale aux différents bâtiments.

0517 / 0518 Transports scolaires Haute-Sorne

- Augmentation du taux d'activité des employées communales effectuant les transports scolaires, suite à de nouvelles prestations en faveur de l'école primaire. Les dépenses relatives à ces deux rubriques sont partiellement admises à la répartition des charges de l'enseignement.

0519 Transports scolaires

- Transports scolaires effectués par des tiers, admis à la répartition des charges de l'enseignement.

0520 Ecole secondaire

- Diminution de notre participation aux charges budgétaires de l'ESHS de Fr. 13'700.-.

0590 Contributions

- La participation aux traitements des enseignants est en augmentation par rapport au budget 2017, Fr. 63'000.- (+ 0.94%).
- Un montant de Fr. 43'000.- est réservé aux contributions aux sociétés locales (idem qu'en 2017).

06. AIDE SOCIALE	Budget 2018	Budget 2017	Variation	Evolution
Charges en Fr.	5'934'800	5'647'100	+287'000	+ 4.85%
Revenus en Fr.	1'173'100	1'148'400	- 24'700	- 2.11%
Excédent de charges en Fr.	4'761'700	4'498'700	+ 263'000	+ 5.52%

0625 Participations à d'autres institutions

- Dans le cadre du subventionnement des structures d'accueil de la petite enfance, un nouveau mode de répartition des charges Etat-Commune est entré en vigueur au 1^{er} août 2016, et de nouveaux paramètres entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2017.
- Le mode de répartition des charges Etat-Communes n'est plus basé sur les dépenses effectives, mais fait l'objet d'un subventionnement :
 - 7'715 francs par place octroyée
 - 94.50 francs par demi-jour de garde facturé pour les enfants de 0-2 ans
 - 47.25 francs par demi-jour de garde facturé pour les enfants de 2-4 ans
 - 6.30 francs par heure de garde pour les enfants de plus de 4 ans.
- Le subventionnement se base donc essentiellement sur le taux d'occupation des unités d'accueil.

0650 Répartition des charges de l'action sociale

- o Augmentation de la participation aux charges cantonales de Fr. 133'000.- (+ 5.84%)

0660 AVS/AI/APG, Agence communale AVS

- o Augmentation de la participation aux charges cantonales de Fr. 126'200.- (+ 5.84 %)

0662 Service public de l'emploi

- o Participation inférieure de Fr. 200.- par rapport au budget 2017. (- 0.09 %)

664 Allocations de naissance et aide aux familles

- o Adaptation du montant alloué aux allocations de naissance.
- o Adaptation de la dépense relative à la distribution de sacs taxés gratuits.

07. ECONOMIE PUBLIQUE	Budget 2018	Budget 2017	Variation	Evolution
Charges en Fr.	319'400	329'400	- 10'000	+ 3.13 %
Revenus en Fr.	6'500	6'500	-	p.m. %
Excédent de charges en Fr.	312'900	322'900	-10'000	- 3.20 %

0700 Foires, marchés, concours de bétail

- o Contribution à l'organisation des foires, selon décision du Conseil communal.

0710 Tourisme, manifestations locales

- o Statut quo pour de la contribution aux transports publics qui se monte à Fr. 175'000. Cette participation découle de la péréquation verticale entre Confédération – Cantons et Communes.

0740 Développement économique

- o Cotisation pour l'obtention du label « Cité de l'Energie ».
- o Contribution communale aux charges du syndicat de la ZAM.

08. FINANCES	Budget 2018	Budget 2017	Variation	Evolution
Charges en Fr.	2'144'100	2'197'900	- 53'800	- 2.51 %
Revenus en Fr.	508'540	497'990	- 10'550	+ 2.07 %
Excédent de charges en Fr.	1'635'560	1'699'910	- 64'350	- 3.93 %

0810 Intérêts des flottantes

- o Prise en considération de la charge financières liée aux intérêts des crédits de construction nécessaires au financement des investissements prévus en 2018, Fr. 25'000.-

0811 Intérêts des dettes

- o La charge des intérêts de la dette a été stabilisée à court terme, le travail de rééchelonnement de la dette continue afin d'apporter une stabilité à moyen terme (5-10 ans).
- o Cette répartition dans le temps vise à établir une charge financière « linéaire » et à apporter un équilibre entre charge des intérêts et remboursement de la dette.
- o Nous travaillons également à la diversification des prêteurs pour élargir le panel de nos partenaires financiers.
- o La projection des intérêts est calculée sur une dette consolidée de 38 m^{ns} (sans les prêts LIM, de 2.38 m^{ns}), calculée à un taux de 1.45 %, l'intérêt brut est donc de Fr. 551'000.-, après répartition de la charge d'intérêts aux services, Fr. 102'000.-, la charge nette supportée par le chapitre 8 est de Fr. 449'000.-. (496'000 en 2017)
- o Le taux de dette pris en considération dans l'élaboration du budget 2018 est de 1.45 % (1.60% en 2017) hors prêts LIM-CH/JU qui ne portent pas intérêts.

0820 Dépréciations

- o Les amortissements comptables ont été calculés, avec les règles arrêtés lors des boucléments précédents et représentent une somme de Fr. 860'000.-.
- o L'impact lié aux dépréciations comptables des investissements qui seront réalisés durant l'année 2018 a été évalué à Fr. 105'000.- et est intégré au budget.

0824 Primes d'assurances bâtiments et contributions des Bâtiments communaux

- o L'entrée en vigueur programmée au 01.01.2018 des règlements RAEP (règlement sur l'approvisionnement en eau potable) et RETE (règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux) soumettent la commune, propriétaire de bâtiments aux mêmes règles que les autres propriétaires de bien-fonds raccordés aux réseaux de distribution et d'évacuation. A ce titre un montant global de Fr. 38'000.- a été porté au budget de fonctionnement. Ce montant sera réparti en fonction de la charge effective de chaque bâtiment raccordé.

0825 et ss Bâtiments communaux

- o Les charges relatives à l'entretien des bâtiments communaux sont maintenues au niveau du budget 2015 et adaptées si nécessaires aux besoins spécifiques, ce qui permet d'assurer l'entretien courant des bâtiments.

0840 – 850 -855 -860 Produits financiers

- o Les produits financiers ont été adaptés.

Services communaux autofinancés

- Les services communaux et leurs principes de gestion sont mentionnés à l'art. 7 du décret sur l'administration financière des communes (RSJU 190.611)
- Les budgets des services communaux ont été établis sur la base des charges effectives 2016 et de l'évolution des charges et produits 2017.
- Pour l'élaboration du budget il a été tenu compte d'une entrée en vigueur des règlements RAEP (règlement sur l'approvisionnement en eau potable) et RETE (règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux) au 1^{er} janvier 2018.

11. SERVICE DES DECHETS	Budget 2018	Budget 2017	Variation	Evolution
Charges en Fr.	554'900	576'500	- 21'600	- 3.89 %
Revenus en Fr.	562'600	576'500	+ 13'900	- 2.47 %
Prélèvement sur le fonds	-	-	-	-
Attribution au fonds	7'700	-	-	-
Excédent de charges en Fr.	-	-	-	-

12. SERVICE DES INHUMATIONS	Budget 2018	Budget 2017	Variation	Evolution
Charges en Fr.	92'100	85'600	+ 6'500	+ 7.06 %
Revenus en Fr.	22'400	32'400	+ 10'000	- 44.64 %
Prélèvement sur le fonds	-	-	-	-
Attribution au fonds	-	-	-	-
Excédent de charges en Fr.	69'700	53'200	+ 16'500	+ 23.67 %

Le nouveau règlement sur les inhumations est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Une part des charges relatives à l'entretien des cimetières est financée par le biais de l'impôt ordinaire.

13. SERVICE DU FEU	Budget 2018	Budget 2017	Variation	Evolution
Charges en Fr.	237'000	235'000	+2'000	+ 0.84%
Revenus en Fr.	237'000	235'000	- 2'000	+ 0.84%
Excédent de charges en Fr.	-	-	-	-

Projection effectuée sur la base du Règlement relatif à l'évacuation et le traitement des eaux (RETE), accepté par le Conseil Général du mardi 21 novembre 2017 et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2018.

14. CANALISATION ET EPURATION	Budget 2018	Budget 2017	Variation	Evolution
Charges en Fr.	869'430	875'265	p.m.	p.m.
Revenus en Fr.	1'591'300	772'820	p.m.	p.m.
Prélèvement sur le fonds	-	145'200	p.m.	p.m.
Attribution au fonds	721'780	42'755	p.m.	p.m.
Charge fin. des invest. 2017	-	26'400	p.m.	p.m.
Attribution au fonds – extra.	-	-	p.m.	p.m.
Prélèvement sur fonds – extra.	-	128'845	p.m.	p.m.

RETE - Encaissement au titre du maintien de la valeur selon LGEaux				
Intérêts	43'760	-	p.m.	p.m.
Amortissements	120'000	-	p.m.	p.m.
Alimentation de la provision	721'780	-	p.m.	p.m.
Total	885'540	-	p.m.	p.m.

Projection effectuée sur la base du Règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP), accepté par le Conseil Général du mardi 21 novembre 2017 et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2018.

15. SERVICE DES EAUX	Budget 2018	Budget 2017	Variation	Evolution
Charges en Fr.	964'380	966'105	p.m.	p.m.
Revenus en Fr.	1'220'900	969'600	p.m.	p.m.
Prélèvement sur le fonds	-	27'800	p.m.	p.m.
Attribution au fonds	256'520	31'295	p.m.	p.m.
Charge fin. des invest. 2017	-	97'890	p.m.	p.m.
Attribution au fonds – extra.	-	-	p.m.	p.m.
Prélèvement sur fonds – extra.	-	94'395	p.m.	p.m.

RAEP - Encaissement au titre du maintien de la valeur selon LGEaux				
Intérêts	47'210	-	p.m.	p.m.
Amortissements	92'000	-	p.m.	p.m.
Alimentation de la provision	256'520	-	p.m.	p.m.
Total	395'730	-	p.m.	p.m.

16. SERVICE ELECTRIQUE SOULCE	Budget 2018	Budget 2017	Variation	Evolution
Charges en Fr.	165'630	170'270	- 4'640	- 2.80 %
Revenus en Fr.	162'700	164'400	+ 1'700	- 1.04 %
Prélèvement sur le fonds	2'930	5'870	+ 2'940	p.m.
Attribution au fonds	-	-	-	-

Charges non maîtrisées par la commune

Les rubriques suivantes sont des charges de compétence cantonale. La Commune y participe en fonction de la péréquation financière, qui prévoit une répartition des charges selon le critère de la population résidente de chaque localité jurassienne. Pour Haute-Sorne, le nombre d'habitants est de 6892 à fin 2014 (6'826 en 2013).

	2018	2017	2016	2015	
○ Enseignement	6'756'000	6'693'000	6'675'000	6'620'000	↗
○ Charges de l'AVS	2'037'500	1'911'300	1'897'500	1'850'000	↗
○ Charges de l'action sociale	2'410'000	2'277'000	2'139'000	2'065'000	↗
○ Charges de l'Office du chômage	212'100	212'300	196'000	191'000	↔
○ Péréquation, charges commune-centre	218'750	211'500	223'000	216'000	↘
○ Contribution aux transports publics	175'000	175'000	175'000	162'000	↔
Total des charges liées	11'809'350	11'480'100	11'305'500	11'104'000	
Soit une augmentation de charges	329'350	174'600	201'500	69'200	
Variation 2018 ↔ 2012, Fr. 10'555'000.-, différence		1'253'981	+ 11.88 %		

Le total des charges cantonales de l'enseignement à répartir est de 108.11 m^{ns} de francs (108.50 m^{ns} en 2017), ce budget comporte une diminution de la charge globale de Fr. 390'000.-.

La part à charge des communes est de 63.5% à laquelle s'ajoutent Fr. 2'622'000, au titre des mesures OPTI-MA n° 125, (1'745'000 en 2017 soit +877'000 à charge des communes) mesure qui vise à l'effet neutre des mesures d'économie sur les communes jurassiennes.

Soit une « augmentation » de la part à charge de la commune de Haute-Sorne de Fr. 62'600.-.

Le budget des dépenses générales pour l'enseignement élaboré par l'Etat prévoit une diminution effective des charges depuis 2016, d'où une économie réelle estimée à Fr. 2'622'000.- pour l'année 2018. Ces économies **potentielles** sont mesurées sur la mise en application des mesures OPTI-MA 97, 98, 100, 101, 102 et 103.

Ce **potentiel** d'économie de Fr. 2'622'000.- est ajoutée à la part des dépenses générales à charge des communes jurassiennes dont la contribution augmente !

Cette charge supplémentaire, induite par le programme cantonal d'économies OPTI-MA, tient compte des effets financiers **prévisibles** dans la mise en œuvre des mesures OPTI-MA touchant au domaine de l'enseignement.

Le total des charges cantonales de l'action sociale à répartir est de 93.60 m^{ns} de francs (88.20 m^{ns} en 2017), 28% à charge des communes et 72% à charge du canton. La participation communale 2018 est de 2.41 m^{ns} de francs, soit une augmentation de Fr. 133'000.- (rubrique 0650.361.00).

La participation des communes au financement des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, de la contribution à la réduction des primes de l'assurance-maladie et des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative se monte à 21.44 m^{ns} de Fr. (20.12 m^{ns} en 2017). La participation communale pour 2018 est de 2.04 m^{ns} de francs, soit une augmentation de Fr. 126'200.- (rubrique 0660.361.00). La répartition des charges est de 32.5% pour les communes et de 67,5% pour l'Etat.

Concernant les dépenses découlant de la loi cantonale sur les mesures en faveur des demandeurs d'emploi (LMDE) et les mesures de lutte contre le chômage (LACI) la facture globale pour les communes jurassiennes est de 2.24 m^{ns} (identique à 2017), le montant porté au budget est Fr. 212'100.-, soit une diminution de l'ordre de Fr. 200.-.

3. EXAMENS DES REVENUS

0135 Produits des émoluments des permis de construire

- Adaptation des produits en fonction de la situation réelle constatée et des projections concernant le développement des zones à bâtir.

0170 Produits des émoluments

- Adaptation des produits en fonction du budget 2017 et de la situation réelle constatée.

09 Fiscalité

L'attribution du fonds de fusion est arrivée à terme en 2017.

Les revenus nets provenant des impôts (hors contribution de la péréquation) se montent à 16.43 m^{ns} de francs (15.62 m^{ns} en 2017). Soit le 63.30% des revenus hors imputations internes.

Les recettes concernant les personnes physiques (revenu et fortune), calculées avec la quotité de **2.10**, sont de 12.08 m^{ns} de francs, soit une augmentation de Fr. 470'000.- en comparaison à 2017. L'impôt des personnes morales (bénéfice et capital) est de 1.06 m^{ns} de francs, estimation inchangée par rapport au budget 2017.

Pour les personnes physiques (PPH), il est important de rappeler que :

- Lors de l'exercice 2017, la mesure OPTI-MA de suspendre la baisse linéaire annuelle de 1% des tarifs d'impôt avait été activée pour la période.
- La baisse linéaire annuelle de 1% (Jura pays ouvert » a été réactivé pour l'exercice 2018 et portera sur la période 2018-2022.

Pour ce qui est de la rétrocession des impôts des frontaliers, la mesure OPTI-MA n° 125 liée à la compensation financière décidée dans le cadre de ce programme cantonal d'économies influence directement la répartition de la part cantonale de 11.99% du total de l'impôt réparti (Part communal A + part cantonale B). Ainsi c'est un montant de Fr. 1'625'000.- qui est porté en déduction avant répartition aux communes.

Cette mesure prive donc la commune de Haute-Sorne d'un montant d'environ Fr. 154'000.-.

Contributions et autres taxes

Les contributions se montent à 5.11 m^{ns} de francs, soit 19.71% du total des revenus hors imputations internes. Il s'agit essentiellement de produits de ventes et des taxes communales (eau, eau usée, électricité, ordures, etc. ...) ainsi que les produits provenant de taxes diverses, émoluments et de la participation du personnel aux assurances sociales.

Autres revenus

Les autres revenus, pour 4.41 m^{ns}, proviennent du revenu des biens (0.56 m^{ns}), de subventions acquises (1.28 m^{ns}), de prélèvements sur fonds spéciaux (0.02 m^{ns}), de dédommagements des collectivités publiques et parts à des recettes communales (0.60 m^{ns}), de la péréquation financière (1.41 m^{ns}). Les imputations internes représentent un montant de 1.60 m^{ns}.

Evolution de la contribution du fonds cantonal de péréquation :

Pour rappel, l'indice des ressources se calcule sur la base des données fiscales de l'ensemble des communes jurassiennes.

	Budget 2018	Budget 2017	Cptes 2016	Cptes 2015
INDICE DES RESSOURCES	79.23	76.57	73.00	78.04
+ Contrib. fonds de péréquation	1'410'100	1'793'000	2'255'600	1'726'950
+ Comp. des pertes de péréquation	0	0	0	0
- Contrib. aux charges de centre	218'750	211'500	223'000	216'000
= Contribution nette	1'191'350	1'581'500	2'032'600	1'510'950

Charges et revenus par nature

	Budget 2018	Budget 2017	Cptes 2016
3. CHARGES	28 297 350	27 259 350	29 424 869
30. Charges de personnel	3 813 200	3 741 700	3 680 783
31. Biens, services et marchandises	4 134 040	4 003 670	3 870 328
32. Intérêts passifs	577 750	703 350	599 235
33. Amortissements	2 007 000	2 082 400	3 997 066
34. Parts et contributions sans affectation	278 750	291 500	295 438
35. Dédommagements à des collectivités (enseignement ; ESHS ; chômage)	8 738 500	8 740 600	8 515 666
36. Subventions accordées (Aide sociale, part AVS, dons, subventions)	6 221 000	5 939 700	6 338 361
38. Attributions aux fonds et financements spéciaux	1 071 350	149 650	612 099
39. Imputations internes	1 455 760	1 606 780	1 515 893
4. REVENUS	27 415 690	26 614 570	29 802 106
40. Impôts	16 433 800	15 627 000	16 265 507
42. Revenus des biens	564 900	551 020	567 634
43. Contributions	5 115 600	4 084 500	4 787 510
44. Part à des recettes et contrib. sans affectations	2 017 100	2 523 000	3 208 468
45. Dédommagements des collectivités publiques	519 200	527 450	465 056
46. Subventions acquises	1 281 700	1 500 450	1 460 066
48. Prélèvements sur les financements spéciaux	27 630	194 370	1 531 971
49. Imputations internes	1 455 760	1 606 780	1 515 893
Résultat	-881 660	-644 780	377 237

Récapitulation des charges et revenus de fonctionnement par fonction

Quotité d'impôt de 2.10	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	28 298 350	27 416 690	27 259 350	26 614 570	29 424 869	29 802 106
1. Autorités, administration générale	2 966 070	1 342 010	2 912 920	1 262 830	2 870 402	1 277 766
2. Travaux publics	1 926 450	883 550	1 908 300	895 750	2 112 092	1 140 062
3. Police, protection civile	104 500	26 000	114 800	20 000	112 685	32 280
5. Instruction, Formation, culture, sports	10 058 950	1 226 260	9 934 540	1 216 210	9 769 531	1 171 910
6. Aide sociale, santé publique	5 934 800	1 173 100	5 647 100	1 148 400	6 030 932	1 476 806
7. Economie publique	319 400	6 500	329 400	6 500	265 711	2 598
8. Finances	2 144 100	508 540	2 197 900	497 990	3 104 755	933 433
9. Imposition	974 550	18 450 900	984 300	18 390 000	1 007 918	19 713 975
11. Enlèvement des ordures	562 600	562 600	576 500	576 500	566 252	566 252
12. Inhumations	92 100	22 400	85 600	32 400	101 578	4 012
13. Service du feu	237 000	237 000	235 000	235 000	237 383	237 383
14. Canalisations et installations d'épuration	1 591 300	1 591 300	918 020	918 020	1 239 702	1 239 702
15. Service des eaux	1 220 900	1 220 900	1 244 700	1 244 700	1 838 206	1 838 206
16. Service électrique - Soulce	165 630	165 630	170 270	170 270	167 722	167 722
Excédent de charges / produits		881 660		644 780	377 237	

4. BUDGET D'INVESTISSEMENT / PROGRAMME DE LEGISLATURE / PLANIFICATION FINANCIERE

Budget d'investissement

En application du RO, les projets dépassant la compétence du Conseil Communal (fr. 75'000.-) sont soumis au Conseil Général, respectivement au corps électoral s'ils sont supérieurs à Fr. 1'000'000.-. La planification des travaux, leur préparation et leur réalisation prennent parfois plus de temps que prévu dans le programme d'investissements.

Les investissements 2018 sont estimés à 11.48 m^{ns} de dépenses pour 4.15 m^{ns} de recettes, soit un investissement net de **7.33 m^{ns}**.

Plusieurs projets d'envergure portés au budget 2018 verront leur réalisation s'effectuer sur plusieurs années, pour certains objets le corps électoral a accepté leur réalisation alors que d'autres projets devront être soumis à son approbation.

Ci-dessous, les projets dont les coûts de réalisation dépassent 1.00 m^{ns} de Fr., le tableau comporte uniquement les coûts bruts, il est tenu compte des produits escomptés dans le budget d'investissement.

Projets ayant été acceptés par le corps électoral :

N°	Objet	Coût total	Budget 2018	
02	Viabilisation « Longues-Royes Ouest » - Bassecourt	4.50 m ^{ns}	1.50 m ^{ns}	En cours de réalisation
02	Eclairage publics – remplacement des lampes actuelles par des lampes LED	1.20 m ^{ns}	0,60 m ^{ns}	En cours de réalisation – dernière étape en 2019
05	Rénovation complexe scolaire – Bassecourt	3.25 m ⁿ	1.00 m ⁿ	En cours de réalisation – fin des travaux en 2018
15	Conduite d'eau de secours Berlincourt-Bassecourt-Glovelier	1.47 m ^{ns}	1.47 m ^{ns}	Échéance de la promesse de subvention en 2018, suite à une prolongation.

Projets dont le crédit sera soumis au vote :

N°	Objet	Coût total	Budget 2018	
02	Réfection de la rue du Chételay	1.09 m ^{ns}	1,09 m ^{ns}	
02	Protection contre les crues – Sorne-Biernol	1.22 m ^{ns}	0,60 m ^{ns}	
14	PGEE – assainissement des canalisations d'eau usées, réalisation des priorités 0 et 1 – enveloppe globale	1.28 m ^{ns}	0.40 m ^{ns}	

Récapitulation des charges et produits d'investissement par fonction

	Budget 2017		Budget 2016		Comptes 2015	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	11 478 000	4 145 780	10 358 000	5 891 200	1 833 196	1 049 481
1. Autorités, administration générale	380 000	-	50 000	-	-	-
2. Travaux publics	6 394 000	3 310 280	5 239 400	4 311 100	790 640	752 426
3. Police, protection civile	-	-	-	-	-	-
5. Instruction, form., culture, sports	1 110 000	-	1 250 000	-	49 551	10 000
6. Aide sociale, santé publique	-	-	-	-	-	-
7. Economie publique	-	-	-	-	-	-
8. Finances	380 000	258 500	530 000	258 500	232 216	-
9. Imposition	-	-	-	-	-	-
11. Enlèvement des ordures	-	-	-	-	-	-
12. Inhumations	-	-	-	-	-	-
13. Service du feu	-	-	-	-	-	-
14. Installations d'épuration	1 254 000	-	400 000	-	313 175	-
15. Service des eaux	1 960 000	577 000	2 888 600	1 321 600	447 614	287 055
16. Service électrique - Soulce	-	-	-	-	-	-
Excédent de charges / produits	-	7 332 220		4 466 800		783 715

Programme de législature et planification financière

La planification financière est régulièrement mise à jour et le programme de législature également ceci en fonction des tendances et objectifs retenus pour l'établissement de la planification.

5. TAUX DE COUVERTURE DES SERVICES SOUMIS AU PRINCIPE D'EQUIVALENCE

0202 Ouvrages collectifs	2014	2015	2016	2017	2018
Total des recettes	82 989	90 986	63 511	54 500	51 500
Total des dépenses + amort. compl.	82 773	93 682	85 161	66 000	76 200
TAUX DE COUVERTURE	100%	97%	75%	83%	68%

210 Cours d'eau et travaux hydrauliques	2014	2015	2016	2017	2018
Total des recettes	142 129	209 080	210 296	209 500	212 000
Total des dépenses + amort. compl.	108 484	207 325	179 901	160 400	159 750
TAUX DE COUVERTURE	131%	101%	117%	131%	133%

0230 Cadastre - taxe cadastrale	2014	2015	2016	2017	2018
Total des recettes	81 516	84 398	86 071	84 000	85 000
Total des dépenses + amort. compl.	64 654	115 284	85 277	88 000	85 000
TAUX DE COUVERTURE	126%	73%	101%	95%	100%

1100 Enlèvement des Ordures	2014	2015	2016	2017	2018
Total des recettes	536 947	567 092	566 251	576 500	562 600
Total des dépenses + amort. compl.	634 923	579 984	561 835	576 500	554 900
TAUX DE COUVERTURE	85%	98%	101%	100%	101%

1200 Inhumations	2014	2015	2016	2017	2018
Total des recettes	80 904	-57 020	4 011	32 400	22 400
Total des dépenses + amort. compl.	82 135	92 670	101 577	85 600	92 100
TAUX DE COUVERTURE	99%	0%	4%	38%	24%

1300 Service d'Incendie et de Secours	2014	2015	2016	2017	2018
Total des recettes	245 568	244 009	237 382	235 000	237 000
Total des dépenses + amort. compl.	245 567	244 009	237 382	235 000	237 000
TAUX DE COUVERTURE	100%	100%	100%	100%	100%

1400 Canal. Install. d'épuration	2014	2015	2016	2017	2018
Total des recettes	893 024	852 746	862 779	772 820	1 591 300
Total des dépenses + amort. compl.	719 520	810 228	709 263	901 665	869 520
TAUX DE COUVERTURE	124%	105%	122%	86%	183%

1500 Service des eaux	2014	2015	2016	2017	2018
Total des recettes	1 166 139	907 243	1 013 100	969 600	1 220 900
Total des dépenses + amort. compl.	807 581	956 119	883 600	1 067 490	964 380
TAUX DE COUVERTURE	144%	95%	115%	91%	127%

1600 Service électrique de Soulce	2014	2015	2016	2017	2018
Total des recettes	165 984	160 934	168 100	164 400	162 700
Total des dépenses + amort. compl.	205 280	161 238	172 600	170 270	165 630
TAUX DE COUVERTURE	81%	100%	97%	97%	98%

6. BUDGETS BOURGEOIS

a. Budget de fonctionnement de la Bourgeoisie de Bassecourt

Le budget 2018, soumis pour approbation, présente un excédent de produits de Fr. 950.- pour un total de charges de Fr. 534'600.- et de recettes de Fr. 535'550.-.

		Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
		534 600	535 550	424 300	431 300	587 451	584 837
01.	Autorités, administration générale	46 300	-	47 300	-	44 483	-
08.	Finances	168 150	215 400	170 550	224 850	184 325	226 193
18.	Exploitation forestière	320 150	320 150	206 450	206 450	358 644	358 644
	Excédent de produits	950		7 000			2 615

Le budget 2018 a été élaboré et ratifié par la commission des affaires bourgeoises de Bassecourt.

a.1 Budget d'investissement de la Bourgeoisie de Bassecourt

Aucun investissement n'a été porté au budget 2018

b. Budget de fonctionnement de la Bourgeoisie de Courfaivre

Le budget 2018, soumis pour approbation, présente un excédent de charges de Fr. 53'710.- pour un total de charges de Fr. 347'560.- et de recettes de Fr. 293'850.-.

		Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
		347 560	293 850	277 300	242 850	264 247	265 086
01.	Autorités, administration générale	38 500	-	41 000	600	37 056	-
08.	Finances	154 660	139 450	133 500	139 450	103 322	141 218
18.	Exploitation forestière	154 400	154 400	102 800	102 800	123 869	123 869
	Report au bilan		53 710		34 450	839	-

Le budget 2018 a été élaboré et ratifié par la commission des affaires bourgeoises de Courfaivre.

b.1 Budget d'investissement de la Bourgeoisie de Courfaivre

Le budget d'investissement 2018 prévoit la part à charge de la Bourgeoisie de Courfaivre pour la réfection d'un chemin forestier et bénéficie de subventions cantonales.

		Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
		70 000	42 000	-	-	37 630	-
01.	Autorités, administration générale	-	-	-	-	-	-
08.	Finances	-	-	-	-	37 630	-
18.	Exploitation forestière	70 000	42 000	-	-	-	-
	Report au bilan		28 000		-		37 630

Le budget 2018 a été élaboré et ratifié par la commission des affaires bourgeoises de Courfaivre.

c. Budget de fonctionnement de la Bourgeoisie de Glovelier

Le budget 2018, soumis pour approbation, présente un excédent de charges de Fr 46'060.- pour un total de charges de Fr. 518'560.- et de recettes de Fr. 472'500.-.

		Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
		518 560	472 500	444 430	421 060	459 065	548 493
01.	Autorités, administration générale	54 500	1 000	54 500	1 000	58 615	968
08.	Finances	286 470	293 910	240 080	270 210	274 970	422 045
18.	Exploitation forestière	177 590	177 590	149 850	149 850	125 480	125 480
	Excédent de charges	-	46 060	-	23 370	89 429	-

Le budget 2018 a été élaboré et ratifié par la commission des affaires bourgeoises de Glovelier.

c.1 Budget d'investissement de la Bourgeoisie de Glovelier

Aucun investissement n'a été porté au budget 2018

d. Budget de fonctionnement de la Bourgeoisie de Soulce

Le budget 2018, soumis pour approbation, présente un excédent de charges de Fr. 4'320.- pour un total de charges de Fr 426'200.- et de recettes de Fr. 421'880.-.

		Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
		426 200	421 880	466 800	435 400	375 398	416 927
01.	Autorités, administration générale	55 100	5 500	54 300	5 500	52 701	5 206
08.	Finances	242 100	287 380	259 300	276 700	194 595	283 619
18.	Exploitation forestière	129 000	129 000	153 200	153 200	128 102	128 102
	Excédent de produits	-	4 320	-	31 400	41 530	-

Le budget 2018 a été élaboré et ratifié par la commission des affaires bourgeoises de Soulce.

d.1 Budget d'investissement de la Bourgeoisie de Soulce

Le budget d'investissement 2018 prévoit la part à charge de la Bourgeoisie de Soulce pour la réfection d'un chemin forestier, projet qui bénéficie de subventions cantonales, ainsi que l'achat et la rénovation d'un chalet appartenant à l'état qui se situe dans la « Combe aux Loups » (Folpotat).

		Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
		170 000	60 000	-	-	37 960	-
01.	Autorités, administration générale	-	-	-	-	-	-
08.	Finances	70 000	-	-	-	37 960	-
18.	Exploitation forestière	100 000	60 000	-	-	-	-
	Report au bilan		110 000		-		37 960

Le budget 2018 a été élaboré et ratifié par la commission des affaires bourgeoises de Soulce.

7. PROPOSITIONS TAXES COMMUNALES 2018

Taxes fixées par une loi cantonale

Désignation			TAXES 2018	TAXES 2017
Quotité d'impôts	Part Etat	Loi cantonale	2.85	2.85
Taxe d'exemption du service du feu	base impôt d'Etat, de Fr. 20.00 à Fr. 500.00 maxi.	Loi cantonale	5%	5%

Taxes fixées par le CC ratifiées par le CG lors de l'acceptation du budget

Désignation			TAXES 2018	TAXES 2017
Quotité d'impôts	Part Commune		2.10	2.10
Taxe immobilière	base valeur officielle		1.1 ‰	1.1 ‰
Taxe cadastrale	base valeur officielle		0.1 ‰	0.1 ‰
Taxe des chiens		01.01.2013	SFr. 80.00	SFr. 80.00
Taxe d'entretien ouvrages collectifs	surface en ha	01.01.2015	SFr. 25.00	SFr. 25.00
Pour les terrains compris dans les périmètres définis par le règlement				
Taxe des inhumations		01.01.2017	Annexe A-5	
Taxe des ordures	Tarif hors taxe Soumis TVA ; taux 7.70%	01.01.2015	Annexe A-3	
Service électrique de Soulce	Tarif hors taxe	Règlement SES	Annexe SES – A-4	
Tarif approuvé par Swissgrid		Soumis TVA ; taux 7.70%		
Taxes relatives à l'estivage du bétail	Bourgeoisie Bassecourt	par tête de bétail	SFr. 260.00	SFr. 260.00
Taxes relatives à l'estivage du bétail	Bourgeoisie Courfaivre	par tête de bétail	SFr. 220.00	SFr. 220.00
Taxes relatives à l'estivage du bétail	Bourgeoisie Soulce	Vaches, génisses	SFr. 240.00	SFr. 240.00
		Veaux	SFr. 120.00	SFr. 120.00
		Chevaux	SFr. 270.00	SFr. 270.00
Droit bourgeois	Bourgeoisie de Glovelier	Règlement sur la jouissance des pâturages	SFr. 30.00	SFr. 30.00
Les ayants-droit sont les bourgeois de et qui résident à Glovelier, ayant atteint la majorité.				

Taxes à fixer par le CG sur proposition du CC

Désignation			TAXES 2018	TAXES 2017
Taxe des digues et des berges	base valeur officielle	CG 28.10.2014	0.25‰	0.25‰
Règlement tarifaire relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE)	Tarifs hors taxe	CG 21.11.2017 entrée en vigueur	Annexe A-1	
	Soumis TVA ; Taux 7,70 %	01.01.2018		
Règlement tarifaire relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP)	Tarifs hors taxe	CG 21.11.2017 entrée en vigueur	Annexe A-2	
	Soumis TVA ; taux 2.50%	01.01.2018		

Règlements communaux à harmoniser

Désignation				
Taxe de séjour				

L'évaluation des recettes provenant des taxes n'ayant pas fait l'objet de révision de règlement ou découlant d'un nouveau règlement qui n'est pas encore entré en force, est projetée d'après le principe de l'appartenance territoriale et sur la base des différents règlements en vigueur dans chacune des anciennes commune (en application de l'article 8, alinéa 5, de la convention de fusion.)

8. CONCLUSIONS

Vous avez pris connaissance des différentes explications relatives aux chiffres contenus dans le budget 2018 de la commune de Haute-Sorne.

Il est important de relever quelques chiffres clés :

Libellé	Budget 2018	Budget 2017	+ est une augmentation des charges	Variation
Contribution aux charges liées	11'809'350	11'480'100	+ 329'250	+ 2.87 %
Charges nettes de fonctionnement	6'478'960	6'517'180	- 38'220	- 0.59 %
Charges nettes du service des inhumations	69'700	53'200	+ 16'500	+ 31.02 %
Contributions aux charges communes centre	218'750	211'500	+ 7'250	+3.43 %
Produits nets de la fiscalité	16'285'000	15'584'200	- 700'800	+ 4.5 %
Versement du fonds de péréquation	1'410'000	1'793'000	+ 382'900	- 21.36 %
Dissolution fonds de fusion 5 de 5		240'000	+ 240'000	- 100.00 %
Résultat	- 881'660	- 644'780	+ 236'880	-

Les conclusions sont les suivantes :

- Le budget tel que présenté affiche un déficit de fr. 881'660.- ;
- Ce résultat tient compte des éléments nouveaux suivants qui expliquent la différence entre les prévisions budgétaires 2017 et 2018 :

1. Augmentation des versements aux charges liées	+	329'250
2. Ajustement des amortissements ordinaires	+	40'000
3. Amortissements suppl. liés aux invest. 2017	+	-64'000
4. Intérêts crédits constr. liés aux invest. 2017	+	- 11'750
5. Diminution du versement de la péréquation	+	382'900
6. Plus de prélèvement sur le fonds de fusion	+	240'000
7. Augmentation des produits de la fiscalité	-	<u>700'800</u>

Ce qui induit une augmentation des charges de + 215'600

- On constate, sans grands moyens de maîtriser leur évolution, que les charges liées augmentent de manière marquée, la participation communale au financement des prestations complémentaires affiche une augmentation de Fr. 126'200.-, soit 6.19% de plus qu'en 2017, pour la part communale à la répartition des charges de l'action sociale augmente elle est de 133'000.-, soit 5.52%.
- Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, les charges nettes de fonctionnement sont au même niveau en regard du budget 2017, elles affichent même une légère baisse de Fr. 14'470.-. Ces prévisions prennent en considération, entre autre, les charges liées au financement des investissements 2018.-, ainsi que toutes les variations positives ou négatives du compte général. Ces différents éléments indiquent que les charges structurelles sont contenues, certes elles évoluent en fonction des charges relatives aux investissements décidés, mais ne provoquent pas d'augmentation du coût du fonctionnement général ;
- On constate également une progression des produits fiscaux (+ 4.50 %), ce qui a pour conséquence une amélioration de l'indice des ressources (calculé sur les rentrées fiscales 2016). Ce dernier ayant progressé de 2.66 points pour s'établir à 79.23 cela a pour effet direct une diminution du montant attribué pour 2018 au titre du versement du fonds de péréquation financière. Pour rappel un indice des ressources inférieur à 90 implique une dépendance par rapport à la péréquation cantonale dont les attributions varient en fonction des rentrées fiscales enregistrées par les communes jurassiennes.
- Il est également important de souligner que, comme prévu par la convention de fusion, le fonds de fusion a été totalement dissout au rythme de 1/5^{ème} par an sur la période de 2013 à 2017. Les exercices suivants ne bénéficieront plus de cette contribution.
- Nous notons avec satisfaction que les efforts consentis dans la gestion de la dette en cette période où les taux sont favorables continuent de porter leurs fruits avec des intérêts passifs maîtrisés, mais également une gestion très rigoureuse des liquidités ;

- La progression de la fiscalité peut être considérée comme réjouissante, mais la situation demeure néanmoins précaire par un équilibre fragile. Pour rappel un indice des ressources inférieur à 90 implique une dépendance par rapport à la péréquation cantonale dont les attributions varient en fonction des rentrées fiscales enregistrées par les communes jurassiennes. Celui de la commune de Haute-Sorne est actuellement de 79.23. Il est d'autant plus difficile de prévoir son évolution car il dépend de la situation de l'ensemble des communes jurassiennes.
- Nous regrettons que les mesures OPTIMA pèsent de manière négative sur le résultat final. L'effet neutre pour les communes, promis lors des discussions, n'est à l'heure actuelle pas réalisé. Si cette situation devait durer, il est évident que nous devons demander des compensations financières afin que les effets négatifs ne grèvent durablement les finances communales.

Préavis et recommandations

Le budget 2018 ayant été modifié, suite à l'approbation par le Conseil général du RETE et du RAEP, il sera présenté à la commission des finances et impôts lors de sa séance du mardi 5 décembre 2017.

Lors de sa séance du 27 novembre 2017, le Conseil communal, a préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver le budget 2018, tel que présenté.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le Président le Secrétaire
Jean-Bernard VALLAT Michel GUERDAT

Bassecourt, le 27 novembre 2017

Annexes :

- Budget de fonctionnement 2018 – par classification administrative – Annexe B-1
- Budget de fonctionnement 2018 – récapitulation par fonction – Annexe B-2
- Budget de fonctionnement 2018 – par nature – Annexe B-3
- Budget d'investissement 2018 – par classification administrative – Annexe B-4
- Budget d'investissement 2018 – récapitulation par fonction – Annexe B-5
- Budget base – zéro - détail de la composition de certains postes budgétaires – annexe B-6
- Annexe A-1 – Règlement tarifaire relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE)
- Annexe A-2 – Règlement tarifaire relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP)
- Annexe A-3 – Base tarifaire taxe des déchets
- Annexe A-4 – Base tarifaire service des inhumations
- Annexe A-5 – SES - Tarifs 2018 du Service électrique de Soulce
- Budget de fonctionnement 2018 – Bourgeoisie de Bassecourt – annexe B-7
- Budget de fonctionnement 2018 – Bourgeoisie de Bassecourt - récapitulation par fonction – annexe B-8
- Budget de fonctionnement 2018 – Bourgeoisie de Courfaivre – Annexe B-9
- Budget de fonctionnement 2018 – Bourgeoisie de Courfaivre - récapitulation par fonction – annexe B-10
- Budget d'investissement 2018 – Bourgeoisie de Courfaivre – Annexe B-11
- Budget de fonctionnement 2018 – Bourgeoisie de Glovelier – Annexe B-12
- Budget de fonctionnement 2018 – Bourgeoisie de Glovelier - récapitulation par fonction – annexe B-13
- Budget de fonctionnement 2018 – Bourgeoisie de Soulce – annexe – B-14
- Budget de fonctionnement 2018 – Bourgeoisie de Soulce - récapitulation par fonction – annexe B-15
- Budget d'investissement 2018 – Bourgeoisie de Soulce - récapitulation par fonction – annexe B-16